



HAL
open science

Grenoble, quelle alliance métropolitaine?

Martin Vanier

► **To cite this version:**

Martin Vanier. Grenoble, quelle alliance métropolitaine?. Territoires 2030, 2005, 1, pp.159-171.
halshs-00177556

HAL Id: halshs-00177556

<https://shs.hal.science/halshs-00177556>

Submitted on 8 Oct 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GRENOBLE : QUELLE ALLIANCE METROPOLITAINE ?

Martin Vanier
Professeur à l'Institut de Géographie Alpine (Grenoble I)
UMR PACTE-TERRITOIRES

Résumé : Grenoble peut compter sur deux vecteurs de métropolisation qui font d'elle un peu plus que la ville moyenne qu'elle est : sa puissance d'innovation scientifique, technique et industrielle d'une part, son identité alpine d'autre part. Ces vecteurs portent des stratégies d'insertion métropolitaine avec lesquelles elle doit composer.

Mots-clés : Grenoble, Rhône-Alpes, Sillon Alpin, métropole, réseau de villes, alliance métropolitaine.

La politique des contrats dits de coopération métropolitaine, annoncée lors du CIADT du 18 décembre 2003 et lancée par l'appel à projets du 25 juin 2004, présente une vertu essentielle : elle pose à tous les territoires la question métropolitaine. Pour entendre cette question, il fallait, certes, commencer en ce début d'année 2004 par surmonter l'irritation bien légitime à l'égard d'un État qui prétend lancer une nouvelle procédure contractuelle, alors qu'éclate sa défaillance dans la politique contractuelle mère, celle des contrats de plan État-région tous remis en cause. Chacun restera libre de juger de la cohérence de l'ensemble et de la fiabilité de l'État partenaire, sur fond d'un acte II de la décentralisation contestée par la totalité des pouvoirs décentralisés. Il n'empêche : les contrats de coopération métropolitaine pose une nouvelle question aux villes et agglomérations de France, ou, diront les gens de mémoire, une question qu'elles n'avaient guère eu l'occasion de se poser depuis la lointaine politique des métropoles d'équilibre et les vénérables OREAM qui l'ont suivie.

Cette question n'est évidemment pas neuve pour les toutes premières aires urbaines de l'armature française (Ile-de-France, Régions urbaines de Lyon, Marseille, Lille, voire Toulouse, tous acteurs métropolitains incontestés). Au-delà d'eux, la question métropolitaine interpelle maintenant les territoires englobant la demi-douzaine d'agglomérations françaises qui, en dépit de ce qu'elles disent d'elles, et du fait de leur petite taille, ne sont pas en elles-mêmes des métropoles européennes (Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Nice, Montpellier, Grenoble, Rennes), mais n'en connaissent pas moins une métropolisation qui les projettent à une autre échelle que celle de l'agglomération.

Posée à cette demi-douzaine d'agglomérations, et à bien d'autres villes en Europe (LE GALÈS, 2003), la question métropolitaine n'est plus tant celle des villes centres, ni même celle des intercommunalités d'agglomération, que celle de territoires élargis qui articulent des agglomérations rapprochées par la rétraction de l'espace-temps. C'est du moins le parti de la politique des contrats de coopération métropolitaine, qui vise la formation de grappes urbaines polycentrique et leur accès à de nouvelles fonctions rares. Mais alors : quel territoire élargi, pour quelles articulations, moyennant quelle gouvernance territoriale, sur quels dossiers partagés ?

Ces questions générales trouvent à Grenoble un écho particulier : laboratoire urbain des années 1960-70, incontestable technopole de portée mondiale, ville alpine parfois

autoproclamée capitale des Alpes, elle doit en permanence ajuster son rôle dans un contexte régional marqué par la « grande lyonnaise », et faire avec une superbe position de cul-de-sac que seules justifiaient des considérations stratégiques d'un autre temps. Poser à Grenoble la question métropolitaine, c'est d'abord se convaincre que si Grenoble n'est pas une métropole, elle n'est pas non plus une ville moyenne comme une autre. Commence alors la recherche d'une alliance métropolitaine – lyonnaise ou alpine ? – qui dépend des stratégies des élites des petits et grands territoires en jeu, mais aussi de quelques dossiers lourds arbitrés aux niveaux régional ou national, voire européen : avec les contrats métropolitains triomphe la « politique des échelles » qui souligne à quel point l'interritorialité est désormais l'enjeu aménagiste structurant.

Grenoble n'est pas une métropole, mais pas non plus une ville moyenne comme une autre.

Des territoires et des classements.

Le mythe grenoblois a la vie dure, qui laisse parfois imaginer que Grenoble est une ville de poids. La cité olympique, laboratoire des G.A.M.¹ et haut lieu de la modernité des années 1960, n'est que la 18^{ème} ville française et la 12^{ème} agglomération politique, au cœur de la 12^{ème} unité urbaine et la 14^{ème} aire urbaine (tableau 1, carte 1).

Carte 1 - Les territoires de Grenoble.

Tableau 1 - Grenoble : territoires et rangs en France

Territoire	Nombre d'habitants en 1999	Nombre de communes	Rang en France
Ville de Grenoble	156 200	1	18 ^{ème}
Communauté d'agglomération de Grenoble-Alpes-Métropole	396 800	26	12 ^{ème} *
Agglomération INSEE	419 300	34	12 ^{ème}
Aire urbaine INSEE	515 000	130	14 ^{ème}
Région urbaine (périmètre du SCOT)	620 000	157	7 ^{ème}

* classement dans l'ensemble des Communautés d'agglomérations et des Communautés urbaines.

Par sa population, la ville de Grenoble est du même niveau que Brest, Angers, Le Mans ou Dijon. Dans l'histoire urbaine de la France, Grenoble est une petite ville, au rôle avant tout militaire et administratif, jusqu'à ce que l'industrie de la ganterie lui ouvre un large horizon économique autour du Second Empire. Ce qui n'était encore que la 28^{ème} ville de France en 1851 va alors entrer dans la modernité en trois étapes : l'étape manufacturière de la ganterie, l'étape industrielle de la houille blanche et de la production de biens d'équipement, l'étape technopolitaine de la recherche scientifique, du nucléaire et de l'informatique. Fondamentalement, Grenoble est une ville du XX^{ème}

¹ Groupes d'Action Municipale : mouvements politiques locaux représentatifs de la « troisième gauche » qui ont marqué les élections municipales des années 1960, et porté à Grenoble la première municipalité d'Hubert Dubedout (1965-1971)

siècle, qui ne peut compter que sur un maigre patrimoine urbain pour s'affirmer, et c'est là son handicap majeur pour exister comme métropole : l'épaisseur historique lui manque.

Ces constats sont confirmés par la position banale de Grenoble dans le classement des villes européennes (ROZENBLAT, 2003) et celui selon les EMS, emplois métropolitains supérieurs (FNAU, 2003), bien que, dans ce cas, elle s'y trouve légèrement surclassée grâce à sa trajectoire de technopole.

Dans le premier des classements, dernière des villes de classe 5, celles qui « sans atteindre le niveau de rayonnement européen des villes des classes précédentes, sont souvent réputées grâce à la présence d'au moins une fonction de niveau européen » (ROZENBLAT, op. cit., p.51), Grenoble est à égalité avec Malaga, intercalée entre Grenade, Palma-de-Majorque et Utrecht, d'une part, et Cannes, Rennes, Salzbourg et Vérone d'autre part ! Dans la même classe que Strasbourg, Lille, Bordeaux, Nice, Montpellier, Nantes, mais bien derrière elles, Grenoble n'est donc que la 11^{ème} ville européenne française, selon l'étude de la DATAR.

Le classement national selon les EMS lui est plus favorable : avec 28 000 EMS, elle passe devant Nantes, Strasbourg et Montpellier, et ceci grâce au poids exceptionnel des emplois dans l'informatique et la recherche. Par rapport à la hiérarchie démographique des aires urbaines, sur lesquelles l'étude est basée, elle réalise le meilleur surclassement en gagnant six places (8^{ème} au lieu de 14^{ème}), mais cette performance s'appuie sur une base étroite : là où les 10 premières agglomérations du palmarès affichent des indices de spécificités moyens ou forts dans 5 à 8 des 11 catégories d'EMS retenus, Grenoble n'en présente que 4 (Informatique, Recherche, Commercial dans l'industrie, et Gestion).

D'autres classements le confirment (tableau 2) : Grenoble est toujours à sa place, ni plus ni moins, qui est entre la 9^{ème} et la 17^{ème} selon les indicateurs et les ressorts territoriaux (ville, agglomération, aire urbaine), ce qui veut dire, étant donné l'armature urbaine nationale, qu'elle tient une place modeste dans l'ordre de la métropolisation, pour lequel le « miracle grenoblois », qui commence à dater, ne permet plus de la distinguer, sauf dans un domaine comme celui de l'efficacité des transports en commun. Elle présente cependant le profil technopolitain le plus affirmé, avec Toulouse, ce qui oriente de façon décisive la question de l'indispensable alliance métropolitaine.

Tableau 2 : Classement de Grenoble parmi les 20 villes de sa catégorie*
(source : FNAU, 2001)

Indicateurs FNAU	Aire urbaine	Ville centre
Taux de croissance annuelle 1990-1999	12 ^{ème}	13 ^{ème}
Solde migratoire 1990-1999	14 ^{ème}	17 ^{ème}
Indice de jeunesse	9 ^{ème}	17 ^{ème}
Usage TC / VP	5 ^{ème}	1 ^{ère} (ex æquo avec Strasbourg)
Indice d'instruction	1 ^{ère} (ex æquo avec Montpellier)	3 ^{ème}

* Toulouse, Nice, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Toulon, Douai-Lens, Rennes, Rouen, Montpellier, Metz, Nancy, Clermont-Ferrand, Valenciennes, Tours, Caen, Orléans, Angers, Dijon.

De la ville spécialiste à la ville spécifique : Grenoble technopole.

En effet, ce rappel rapide et qui peut sembler sévère de la place de Grenoble dans la hiérarchie urbaine, ne doit pas occulter sa caractéristique majeure : elle est certainement la ville française où les liens entre la recherche scientifique et l'industrie sont les plus anciens, forts et féconds. Le couple science-innovation est à l'œuvre depuis la fin du XIX^{ème} siècle, selon des cycles et des filiations technologiques maintes fois racontés (DEBERNARDY, 1988, 1996 ; MORSEL, 1991 ; REVERDY 2002), de la maîtrise de la haute tension (houille blanche) à celle des courants faibles (électronique, informatique, télécommunications), qui débouche aujourd'hui sur toute une filière, dite du numérique (fabrication de composants, logiciels, connectique, systèmes communicants, objets nomades, SSII, etc.).

Le succès de Grenoble a tenu à cette capacité de procéder sans rupture économique forte, par mini-bifurcations successives, de la cité spécialiste du harnachement hydro-électrique des Alpes (métallurgie et grosse mécanique, génie civil, électro-chimie) à la ville de la construction électrique (à la fin des années 1970, Merlin Gerin emploie plus de 10 000 personnes sur plus d'une douzaine de sites dans toute la région urbaine, sans compter la sous-traitance structurelle) ; puis de celle-ci à la ville de la physique nucléaire (implantation du CENG - CEA² en 1956, de l'ILL³ en 1971, et du Synchrotron⁴ en 1994) ; puis de celle-ci à la ville de l'électronique (Thomson), donc de l'informatique (Hewlett Packard), de l'industrie du logiciel (Sun System), des services à la conception et à la production (Cap Gemini Sogeti), et enfin, étape en cours, des nano-technologies⁵ (ST-Microelectronics).

Si miracle grenoblois il y a⁶, ce n'est pas tant dans la portée industrialisante de ces différents moments du développement technopolitain, portée qui est restée somme toute assez modeste, et c'est bien le problème de Grenoble, que dans l'enchaînement par recouvrement des ces différentes générations technologiques, sans les « trous d'air » qu'ont connus bon nombre d'autres villes industrielles (qu'on songe à Lyon, Lille ou Marseille). Certes, la mutation d'une ville ouvrière en ville technicienne, voire d'ingénieurs, la périurbanisation des nouveaux pôles d'emplois et de production, le renchérissement spectaculaire du parc immobilier de toute la région, l'embolie du système de circulation contraint par le Y grenoblois, la pollution de la cuvette grenobloise, ne vont pas sans poser des problèmes majeurs, mais elles relèvent actuellement davantage d'une « surchauffe » du développement technopolitain que d'une panne de sa logique.

Depuis cinquante ans, Grenoble enchaîne donc les « success stories » dans le domaine de l'innovation scientifique et technique à portée industrielle, ce qui a permis de capitaliser un certain nombre de ressources matérielles et immatérielles : grands laboratoires publics et privés, grands équipements scientifiques, grandes écoles d'ingénieurs, investissements lourds de grands groupes mondialisés, tissu de micro-entreprises, synergies entre les milieux de la recherche, de la conception, et de la production, réseaux de coopération internationale, brevets, image technopolitaine, etc. (AEPI, 2002). C'est là la source quasi exclusive de son incontestable

² Centre d'Études Nucléaires de Grenoble du Commissariat à l'Énergie Atomique.

³ Institut Laue-Langevin franco-allemand : il s'agit d'un réacteur à haut flux qui produit la source de neutrons la plus intense du monde.

⁴ European Synchrotron Research Facility (ESRF) : accélérateur d'électrons produisant des rayons X hyperbrillants.

⁵ Il s'agit des technologies qui opèrent au milliardième de mètre (autrement dit au millième de micron), échelle qui est celle de la structure atomique de la matière.

⁶ Grenoble est l'agglomération à la plus forte croissance pour la période intercentenaire de 1954 à 1962. Elle a ensuite été supplantée dans ce rôle par Toulouse, puis Montpellier.

internationalisation qui, comme on l'a vu, ne suffit cependant pas à faire d'elle une métropole, du fait de son confinement à la sphère technopolitaine.

Cependant, se prétendre durablement spécialiste de l'innovation n'est pas une position facile pour une ville de la taille de Grenoble. Par définition, l'innovation est un champ ouvert dont aucun territoire ne peut capter longtemps les ressources. La mondialisation des facteurs de production de l'innovation, le raccourcissement des cycles technologiques, la tension imposée par les firmes globales qui quêtent les meilleurs contextes territoriaux tout en craignant en permanence de se faire piéger par eux, déstabilisent régulièrement les avantages comparatifs acquis par tel ou tel site. Dans ces conditions de plus en plus concurrentielles les métropoles multispecialistes sont évidemment avantagées. Pour une ville de la taille de Grenoble, la question se pose de continuer à miser sur une spécialisation techno-industrielle, dans la continuité décrite, ou de cultiver plutôt des ressources spécifiques, sans préjuger trop fortement du domaine économique par lequel elles seront sollicitées.

Ce débat opposant la spécialisation à la spécification des ressources territoriales (PECQUEUR, 2001) s'est aiguisé à l'occasion de l'opération MINATEC, lancée par le Conseil Général de l'Isère, la Ville et la Communauté d'agglomération, en partenariat avec le CEA et l'INPG (Institut National Polytechnique de Grenoble), et en parallèle avec l'investissement industriel de ST-Microelectronics, Philips et Motorola sur le site de Crolles. Considérée comme le plus gros investissement scientifique et industriel des 10 dernières années, l'opération en cours réalise un nouveau site de recherche-développement de 3 000 chercheurs et ingénieurs sur le polygone scientifique de Grenoble, tandis que le site industriel de Crolles, de production des composants dits de troisième génération, est doublé⁷. On est dans la même logique que les grands investissements historiques (CENG, ILL, Synchrotron), avec en plus le très fort engagement des collectivités locales, et surtout l'adossement à des firmes mondiales qui insère Grenoble dans l'économie mondialisée et lui fait quitter le giron d'une économie à fonds publics.

Cependant, le débat sur la tension entre spécialisation et spécification des ressources territoriales, sur fond de question métropolitaine qu'on n'oublie pas, ne peut être conduit en dehors d'une autre composante fameuse du contexte grenoblois : la composante alpine et montagnarde.

« Alpinité » et métropolisation.

En effet, autant la spécialisation et l'avance technologique de Grenoble dans les micro-nanotechnologies, ou toute autre déclinaison de sa trajectoire technopolitaine, restent dépendantes de la réactivité des autres territoires, partout dans le monde, autant sa spécificité alpine et montagnarde, rare sinon unique, peut difficilement lui être retirée (FOURNY, 2001). A condition toutefois qu'elle ne s'en prive pas elle-même. Or, tout semble montrer que ces dernières années son identité alpine n'a guère fait l'objet d'une stratégie urbaine, et encore moins métropolitaine (VILLE DE FONTAINE, 1996, 2000, 2002). Tout se passe comme si Grenoble ne savait plus quoi faire de cette identité qui semble avoir atteint son apogée au cours des années 1970, dans la foulée des Jeux Olympiques d'hiver de 1968.

L'inconfort tient, certes, à des causes objectives et largement externes : glissement des grandes stations de ski vers les domaines de haute montagne des Savoies,

⁷ L'usine produira des composants électroniques dits de 3^{ème} génération de 300 mm de diamètre et 0,032 micron d'épaisseur.

difficulté des stations de moyenne altitude qui entourent Grenoble face aux incertitudes de l'enneigement, crise du ski alpin français et concurrence internationale sur un marché qui tend à se globaliser, ambitions chambériennes croissantes sur le créneau sportif et touristique de la montagne, etc.

Plus fondamentalement, on fera l'hypothèse que le problème vient d'une difficulté collective à sortir des représentations de la montagne telles qu'elles s'étaient construites dans les années 1960 : celles d'un espace immaculé d'aventure, de ressourcement et d'épanouissement individuels, soustrait aux logiques urbaines collectives qui en exprimeraient l'antithèse. Alors même que la montagne connaît ces trente dernières années une profonde métropolisation, du fait de son désenclavement autoroutier, de son équipement touristique de plus en plus sophistiqué, de son insertion dans les bassins résidentiels permanents, elle continue de représenter, pour la plupart des composantes de la société grenobloise au sens large, l'antimonde urbain, le refuge « d'en haut » préservé face au « bas » de plus en plus saturé. En bref, tandis que la périurbanisation se joue des reliefs, d'autant plus que la « monturbanisation » s'avère être la forme la plus élitaires de desserrement urbain⁸, les acteurs territoriaux peinent à formuler un projet de développement durable qui n'oppose pas la ville et la montagne, mais accepte de les lire dans une même dynamique métropolitaine.

Que Grenoble tourne le dos à ses montagnes convient assez bien aux élites technopolitaines pour lesquelles la montagne doit rester un terrain de jeu privilégié. L'insertion dans des réseaux scientifiques et économiques internationaux les éloigne d'une territorialité dont elles n'ont généralement adoptée, en nouveaux arrivants, que l'image la plus médiatique, faite de nature sauvage, de prise de risque et de liberté individuelle. Or, la vie en montagne, ou à ses pieds, y compris dans ses moments touristiques et récréatifs, est porteuse de développements économiques spécifiques qui ne manquent pas, ou ne manqueraient pas, de diversifier utilement les productions et services locaux : dans le secteur des travaux publics et de la maîtrise de l'énergie, dans celui des infrastructures et matériels de transport innovants et adaptés aux contraintes montagnardes, dans celui des équipements sportifs de plus en plus technologiques, dans celui de l'accueil combinant des activités congressistes, ludiques et culturelles, dans celui de la prévention et la gestion des risques (naturels, sportifs), dans celui de la gestion environnementale des milieux fragiles ou extrêmes, dans celui de la coopération décentralisée avec les autres communautés montagnardes dans le monde, etc.

Ces voies de développement n'ont certes pas été négligées par la région grenobloise dont les fleurons s'appellent aussi ROSSIGNOL, POMAGALSKI, PETZL, SOGREA, etc. Ce n'est pas les minorer que de constater cependant qu'elles ne sont pas reconnues comme le moteur du développement grenoblois, où la micro-électronique et l'informatique règnent en maître. Une stratégie de spécification, plutôt que de spécialisation, consisterait alors à veiller jalousement à l'insertion de ces activités spécifiques dans le régime technologique diffusant. Ce dernier est toujours susceptible de se banaliser à partir de concentrations techno-industrielles encore plus puissantes que Grenoble. Par contre, l'articulation entre le complexe d'activités micro-électroniques et informatiques, qui fait la technopole grenobloise, et l'ensemble de ses activités liées à la montagne, qui fait son identité alpine, constitue à coup sûr un couple unique et par conséquent précieux, couple à l'égard duquel l'élaboration du Contrat d'agglomération, et le débat participatif auquel il donne désormais lieu (« Les

⁸ Ce qu'un aphorisme immobilier local résume bien : « dans la pente, les prix montent ».

jeudis du projet d'agglomération»), ont été l'occasion d'une reprise de conscience (photo 1). C'est ce couple qui justifie qu'une ville moyenne comme Grenoble se pose la question métropolitaine, avec les territoires connexes animés des mêmes enjeux.

Photo 1 – L'image alpine dans la promotion technopolitaine de Grenoble.

(Source : *La Mairie Magazine*,
périodique de l'Association des maires de l'Isère 2004)

L'alliance métropolitaine : être la première dans les Alpes, ou la seconde en Région ?

Récurrance d'une alternative.

Depuis qu'elle n'est plus un verrou militaire face à la Savoie et le Piémont, c'est-à-dire depuis la fin du XIX^{ème} siècle⁹, Grenoble cherche sa position régionale, ce qu'avant de désigner par l'empreinte métropolitaine, les géographes appelaient la zone d'influence, ou l'aire de commandement. En 1919, avec l'arrêté Clémentel créant les premiers regroupements régionaux (VEITL, 2001), les milieux économiques locaux, appuyés par un Raoul Blanchard fraîchement installé à Grenoble, affirmèrent l'idée d'une région Alpes, complémentaire d'une région lyonnaise, qui équivalait à l'union du Dauphiné et de la Savoie historiques. Grenoble s'y trouvait évidemment en position capitale, conformément à son rôle passé de ville de Parlement, dont le ressort s'étendait de Gap à Valence.

À l'opposé de cette vision alpine, qui correspondait bien au système industriel de la houille blanche alors en plein épanouissement, on sait que le rationalisme étatique a préféré en 1956 un ensemble rhônalpin, promouvant la complémentarité volontariste des ses trois villes industrielles, chacune portée pourtant par son propre monde de production. A la XII^{ème} région Clémentel, s'est donc substituée l'OREAM et son tripôle Lyon – St-Etienne – Grenoble. Aujourd'hui l'alternative a changé de termes, mais elle reste la même : le réseau des villes centres et grandes agglomérations prolonge et étend la logique de l'OREAM (carte 2, option 1), tandis que le Sillon Alpin a succédé à l'idéal d'une région Alpes (carte 2, option 2).

Carte 2 - Les deux options de l'alliance métropolitaine.

Option 1 : la Région métropole, par son réseau des villes centres.

La région Rhône-Alpes est une des rares en France, pour ne pas dire la seule, qui présente une armature urbaine complète, basée sur un semis de villes grandes, moyennes et petites assez conséquent, et suffisamment bien connectées pour qu'on puisse parler de réseau urbain (DAMETTE, 1995). Dans ces conditions, faut-il aller chercher ailleurs que dans ce réseau au complet, l'alliance métropolitaine dont Grenoble a besoin, mais aussi toutes les autres villes de la Région, sauf Lyon qui peut se suffire à elle-même dans ce registre, moyennant une vision élargie d'elle-même ?

⁹ Grenoble a peiné à se libérer de l'emprise militaire qui n'a été levée que dans les années 1920.

Pour la Région Rhône-Alpes, en tant que pouvoir politique cette fois, la réponse ne fait pas de doute : elle est en elle-même l'alliance métropolitaine dont les villes de la région ont besoin. Outre que cette option lui assure une position naturelle d'acteur métropolitain à part entière, ce qui cependant n'est pas prévu par son portefeuille de compétences, elle évite toute dérive séparatiste selon un clivage est/ouest perpétuellement réveillé, et permet d'envisager une régulation régionale par répartition des fonctions métropolitaines, bien conforme à la conception équilibrée de l'aménagement à la française. Le rapport Carrière qui préfigurait en 1988 le premier schéma régional d'aménagement de 1992 ne parlait-il pas des « cités unies » comme condition majeure pour l'avenir de la Région ? L'idée s'est concrétisée en 1992-95 dans le réseau de villes centres, voulu par R. Barre et G. Destot (Lyon, Grenoble, St-Etienne, Chambéry, Annecy, Valence, Bourg-en-Bresse, Roanne), élargi récemment aux communautés d'agglomération concernées. La « métropole-réseau » serait-elle ainsi en chantier (FOURNY, 2001b) ?

L'option régionale réticulaire confère à Grenoble un rôle bien précis dans l'alliance métropolitaine, qui tient à ses points forts, mais aussi aux nécessités d'un partage équitable des positions et des images entre les principales villes régionales. La conférence des maires s'est mis d'accord sur une répartition des responsabilités pour arbitrer l'allocation de nouvelles ressources et porter l'intérêt partagé, attribuant à Grenoble le numérique, à Lyon, les biotechnologies et le textile, à St-Etienne, la mécanique et l'optique, à Chambéry, le tourisme et la montagne, etc.

Il apparaît que si cette répartition reconnaît l'avance de Grenoble dans les industries du numérique¹⁰, elle met en avant Chambéry pour les activités liées à la montagne, et ne peut que conforter l'attraction métropolitaine lyonnaise en n'évoquant pas la plupart des fonctions métropolitaines réelles (finance et banque, production artistique et grandes scènes, accueil des foires et salons internationaux, organisation de grands événements et rendez-vous internationaux, etc.). Il est clair que dans la Région métropole, l'alliance métropolitaine consiste non à répartir des fonctions métropolitaines, mais à en rendre acceptable leur concentration lyonnaise naturelle par le soutien à la spécialisation des autres villes.

Cette option régionale et lyonnaise est d'autant plus crédible qu'elle va dans le sens d'un grand sud-est en forme de « grand delta » (MOREL, 1997), avec un système métropolitain à l'amont du grand bassin interrégional rhodanien et un autre en aval sur la Méditerranée. Dans cette lecture datarienne du grand sud-est, Lyon et Marseille doivent s'affirmer comme les villes internationales qu'elles sont chacune à leur manière, et les autres villes, somme toutes moyennes, venir contribuer selon leur spécialisation aux deux clusters métropolitains d'ampleur européenne.

Option 2 : l'espace métropolitain alpin.

Pendant qu'une partie de l'État portait l'idéal métropolitain de l'OREAM dès la fin des années 1960, une autre partie ré-inventait le Sillon Alpin en rattachant au Préfet de Région une ORESA (Organisation Régionale d'Étude du Sillon Alpin), presque au même moment. Le Préfet de Région et son Secrétariat Général à l'Action régionale animaient ensuite, tout au long des années 1990, la Conférence du Sillon Alpin, associant la Région, les trois Départements concernés (Savoie, Haute-Savoie, Isère), des services de l'État (DATAR-Alpes, DRE), et un réseau des villes amorcé en 1991 sous l'impulsion

¹⁰ Une des concrétisations de cette responsabilité est l'ouverture de l'Agence numérique Rhône-Alpes, à Grenoble, en charge de l'animation et de la promotion de toute la filière.

de la DATAR (Annecy, Chambéry, puis Aix-les-Bains et Annemasse, puis Grenoble et Genève). Enfin, à partir de 1996, l'État lançait la Directive Territoriale d'Aménagement « Alpes du Nord », dont le Sillon Alpin constitue le corridor fonctionnel et le premier enjeu d'aménagement. Somme toute, si le Sillon Alpin représente aujourd'hui une option d'alliance métropolitaine entre villes moyennes, c'est sans doute d'abord parce qu'une partie de l'État y travaille depuis plus de vingt ans.

Cependant, à la différence de l'option précédente, cette alliance est l'affaire de territoires et non d'un réseau de villes. En effet, en l'absence d'intercommunalités fortes au début des années 1990, et face aux rivalités séculaires entre les villes (Chambéry versus Grenoble, mais aussi Annecy versus Chambéry), les Conseils généraux, et surtout leurs services d'études et de promotion économique, ont pris la main sur le projet d'alliance. Dix ans d'études et de rencontres ont fait progresser, sous leur impulsion, l'idée que le Sillon Alpin constituait un espace métropolitain de fait, en déficit de coopération interne, d'organisation fonctionnelle linéaire, et de gouvernance interterritoriale. La question métropolitaine s'est territorialisée, dans le sens où les impératifs de gestion d'un espace contraint (gestion foncière, formes urbaines, politiques des déplacements) pèsent aussi lourd dans les objectifs communs que les stratégies de promotion économique, d'excellence des pôles de fonctions, et de captation de nouvelles ressources rares. En témoigne l'épaisseur du dit Sillon, qui va croissante au fur et à mesure des déclarations d'intention, et qui englobe très généreusement l'objet géographique du même nom, formulé par Raoul Blanchard au début du siècle. Actuellement, le concept de Sillon Alpin réunit 67 intercommunalités, de Valence à Evian, englobant outre 4 communautés d'agglomération (Grenoble, Chambéry, Annecy, Voiron), les PNR du Vercors, de Chartreuse et des Bauges, ainsi les majeures parties du Chablais, de la vallée de l'Arve, de l'Avant-Pays savoyard, du Massif de Belledonne, des Terres froides iséroises, de la Drôme des collines, du Trièves, pour un total de 2 millions d'habitants en comptant Genève. Comme la précédente, cette option métropolitaine met un accent prioritaire sur la force technopolitaine de Grenoble. Mais il s'y ajoute trois enjeux, que ne contient pas l'option régionale et lyonnaise du réseau des villes centres et grandes agglomérations.

Le premier enjeu est celui d'une alliance universitaire, technologique, culturelle et fonctionnelle entre Grenoble et Genève, couple relativement inattendu dans l'histoire de l'aménagement régional. Distantes de deux heures par l'autoroute, privées de toute autre liaison directe pour le moment, étrangères l'une à l'autre pour l'essentiel de leur trajectoire historique respective, les deux agglomérations présentent cependant suffisamment de points communs et de complémentarités pour se considérer comme des partenaires stimulants (CERN et CEA ; fonctions directives de grands groupes américains comme CATERPILLAR, etc.). Genève peut attendre de Grenoble les coopérations scientifiques et techniques dont elle a besoin en tant que ville industrielle, et Grenoble trouver dans Genève une interface mondiale au moins aussi accessible que Paris. Suffisamment éloignées pour ne pas se voir comme rivales, pesant grosso modo les mêmes poids démographique et d'emplois, les deux agglomérations sont indispensables à la crédibilité de l'ensemble métropolitain alpin qu'elles structurent chacun à une extrémité. Grenoble semble en prendre conscience. Reste à en convaincre Genève, qui recherche aussi sa propre alliance métropolitaine au sein de l'espace lémanique.

Le second enjeu concerne l'identité alpine, qui ne peut faire l'objet de la même répartition commode dans le cadre du Sillon Alpin que dans celui du réseau des villes centres et grandes agglomérations. Aucune des villes concernées cette fois ne peut

prétendre accaparer « l'alpinité » de la métropole alpine, Chambéry pas davantage que Grenoble ou une autre. Reste ici à énoncer les bases d'un partage des fonctions alpines qui procède d'une vision métropolitaine du sujet. Le tourisme alpin, en particulier le tourisme d'hiver, étant un des segments les plus mondialisés de l'économie alpine, cette vision a toute sa légitimité, à condition de rassembler un maximum d'activités de productions, de services, de recherche et de formation, au sein de la filière en question. Pour l'heure, une lecture un peu étroite du sujet prédispose à des stratégies d'accaparement, dans lesquelles Chambéry voit à tort une revanche méritée sur sa vieille rivale qui voulut être capitale des Alpes.

Le troisième enjeu, le plus évident, est celui de la connexion sur le réseau européen émergent de la grande vitesse ferroviaire. La liaison à grande vitesse (LGV) Lyon – Turin, c'est-à-dire Paris – Milan, traversera le Sillon Alpin par Chambéry, si elle voit le jour. Chambéry deviendra alors la porte d'accès principal au Sillon Alpin, tant ferroviaire qu'autoroutier. Si l'arc et la flèche n'avaient déjà été requis pour un autre projet territorial stratégique en Rhône-Alpes¹¹, elles résumeraient parfaitement la situation ainsi créée, au droit de Chambéry. Toute la question tient dans le positionnement de la gare TGV qui connectera le Sillon Alpin et ses infrastructures classiques au réseau à grande vitesse. Placée au cœur de Chambéry, telle qu'elle est prévue, l'opération porte un projet urbain qui, au mieux, prendra une dimension d'agglomération. Placée sur un site nouveau, à forte capacité d'accueil de grands équipements et d'espaces d'activités, elle devient potentiellement métropolitaine, en tant qu'objet partagé par deux stratégies urbaines, Chambéry et Grenoble. Elle réalise l'accroche de deux aires urbaines qui sont sur le point de se rejoindre, pour le moment de la façon la plus insatisfaisante qui soit, celle des espaces mous des périphéries lointaines. Le site de Montmélian - Pontcharra, puisqu'il s'agit de lui, avait été dûment repéré comme « site à enjeux » par le premier schéma régional d'aménagement de 1992. Il n'a rien perdu de sa puissance stratégique pour concrétiser l'option alpine de l'alliance métropolitaine dont Grenoble a besoin.

En résumé, ces trois enjeux donnent à la question de l'alliance métropolitaine de Grenoble une réponse notablement différente de l'option précédente, en matière de portée macro-régionale. Là où l'alliance lyonnaise, via le réseau des villes centres et grandes agglomérations, contribue directement au grand sud-est et à l'interrégionalité française, l'alliance alpine, via le Sillon Alpin, entre d'abord dans la logique de la coopération transnationale européenne, telle qu'animée par le programme INTERREG IIIB de l'Espace alpin. La tentation serait de croire que le Sillon Alpin, étiré pour l'occasion jusqu'à Valence et la Drôme, est justement le barreau métropolitain manquant entre le monde rhodanien du grand sud-est et le monde lémanique au cœur de la coopération alpine, avec Grenoble en son centre, réalisant ainsi la synthèse des deux options d'alliance métropolitaine. Mais Grenoble a-t-elle les moyens d'une stratégie métropolitaine tous azimuts ? On a dit au départ pourquoi il était permis d'en douter.

Conclusion : vers un régime grenoblois d'insertion métropolitaine.

Grenoble, technopole alpine, est dans l'embarras du choix : elle n'a ni la taille, ni la position géographique, qui l'autoriseraient à promouvoir une option métropolitaine souveraine ; mais elle a suffisamment d'atouts pour s'insérer avec pertinence dans

¹¹ Figures majeures du Schéma directeur de Lyon 2010.

l'une ou l'autre des deux grandes options d'alliance territoriale que lui offre une Région qui porte sa dualité dans son nom. On peut sans doute compter sur l'ensemble des acteurs territoriaux concernés pour soumettre à l'État, en guise de projet de coopération métropolitaine, une combinaison consensuelle des deux options présentées ici de façon volontairement tranchées : le projet du Sillon Alpin, et son pendant de la Région Urbaine de Lyon, réunis via le réseau des villes centres et grandes agglomérations, sous l'égide bienveillante de la Région. Grenoble y verra-t-elle plus claire pour autant, quant à son insertion métropolitaine ?

Au-delà du contrat métropolitain en cours d'élaboration, un ensemble de dossiers produisent peu à peu la réalité de cette insertion métropolitaine. Les deux plus importants sont sans conteste MINATEC et la connexion au réseau ferroviaire à grande vitesse : le premier, en cours de réalisation, pour l'accélération technopolitaine et le positionnement mondial qu'il engendre ; le second, à promouvoir, pour sa capacité à mettre enfin Grenoble à moins de 30 minutes d'un aéroport international (St-Exupéry), en shuntant des parties de l'actuelle ligne Grenoble-Lyon. D'autres dossiers viennent qualifier, en même temps qu'attiser, l'insertion métropolitaine : ainsi, du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui va désigner les chefs de file d'une quinzaine de clusters scientifiques régionaux, et qui met actuellement en compétition Lyon et Grenoble dans les domaines des sciences de l'environnement et des technologies de l'énergie ; ou bien le devenir de ce site à enjeux de Montmélian – Pontcharra, que ne prisent guère les Savoyards qui y voient un concurrent pour Chambéry, mais qui pourrait pourtant constituer un projet moteur pour tout l'espace métropolitain alpin. D'autres encore, qui ont trait au déploiement structurant des TER et des trains-trams péri-urbains, ou à l'organisation d'un grand événement culturel annuel international, dont la région alpine est paradoxalement dépourvue.

C'est à travers les arbitrages rendus à ces différents dossiers que Grenoble trouvera peu à peu une réponse à sa question métropolitaine. Loin de se résoudre par une alliance territoriale affirmée à l'occasion d'un contrat de coopération métropolitaine, elle exprimera la nécessité d'une série de chaînages interterritoriaux, à travers lesquels s'installera ce qu'on pourrait appeler un régime d'insertion métropolitaine. A chaque ville de trouver le sien. Grenoble ne l'a pas encore clairement énoncé, sans doute plus par excès que par défaut de configurations possibles. Une chose est sûre : la gouvernance territoriale multi-échelles a de beaux jours devant elle !

Références bibliographiques :

- AEPI, 2002, *Les technologies de l'information et de la communication : des technologies du logiciel aux micro-nanotechnologies*, Grenoble, Agence d'Études et de Promotion de l'Isère, 36 p., accessible en ligne : www.grenoble-isere.com
- DAMETTE F., 1995, *La France en villes*, Paris, DATAR – La documentation française, 270 p.
- DEBERNARDY M., BOISGONTIER P., 1988, *Grains de technopole : micro-entreprises grenobloises et nouveaux espaces productifs*, Grenoble, P.U.G, 258 p.
- DEBERNARDY M., BOISGONTIER P., 1996, *La technopole, une certaine idée de la ville*, Paris, L'Harmattan, 254 p.
- FOURNY M.C., 2001a, « La ville alpine, utopie urbaine et projet politique », *Le Globe*, pp.39-56.
- FOURNY M.C., 2001b, «Le réseau des villes centres de Rhône-Alpes, acteur d'une nouvelle construction du territoire régional », pp. 245-262, in *La région, laboratoire politique : une radioscopie de Rhône-Alpes*, JOUVE B., SPENLEHAUER V., WARIN P., dir., Paris, La Découverte, 379 p.
- FNAU, 2001, *Atlas des aires urbaines*, Paris, 74 p.
- FNAU, 2003, *L'offre métropolitaine française vue par les emplois métropolitains supérieurs*, Paris, 110 p. + annexes.
- FRAPPAT, P., 1979, *Grenoble, le mythe blessé*, Paris, Alain Moreau, 542 p.
- LE GALÈS, P., 2003, *Le retour des villes européennes : sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 454 p.
- MOREL, B., 1997, « L'interrégionalité, stratégie de redéploiement en Europe : l'exemple du Grand Sud-Est et de l'axe rhodanien », *Revue de Géographie de Lyon*, volume 72, n°3, pp.191-199.
- MORSEL, H., PARENT J.F., 1991, *Les industries de la région grenobloise*, Grenoble, P.U.G., 253 p.
- PECQUEUR, B., 2001, « Gouvernance et régulation : un retour sur la nature du territoire », *Géographie, Économie, Société*, volume 3, n°2, pp.229-246.
- REVERDY B., 2002, « Culture scientifique, technique et industrielle, et identité territoriale », pp. 22-33, in *VILLE DE FONTAINE*, 2002
- ROZENBLAT C., CICILLE P., 2003, *Les villes européennes, analyse comparative*, Paris, DATAR – La documentation française, 94 p.
- VILLE DE FONTAINE, 1996, *400 000 habitants au cœur des Alpes : le rôle de la montagne dans le développement de Grenoble et son agglomération*, Actes du colloque « Fontaine-en-montagnes » du 15 novembre 1996, 176 p.
- VILLE DE FONTAINE, 2000, *Être alpin en 2033 : entre lucidité et utopie, le développement montagnard à l'horizon 2033*, Actes du colloque « Fontaine-en-montagnes » du 17 novembre 2000, 185 p.
- VILLE DE FONTAINE, 2002, *L'innovation au cœur des Alpes : comment mettre la culture scientifique et technique au service du développement territorial ?*, Actes du colloque « Fontaine-en-montagnes » du 15 novembre 2002, 153 p.
- VEITL P., 2001, « Faire une autre France : la politique de régionalisation d'Etienne Clémentel à la fin de la première guerre mondiale », pp.97-112, in *La région, laboratoire politique : une radioscopie de Rhône-Alpes*, JOUVE B., SPENLEHAUER V., WARIN P., dir., Paris, La Découverte, 379 p.